



## Sans le Crédit Impôt Recherche, l'activité R&D des PME serait réduite de 30 %



Sogedev, cabinet de conseil en financement public livre les résultats du 6<sup>ème</sup> volet de son étude annuelle « Horizon PME » qui dresse un état des lieux des besoins pour la croissance des PME innovantes françaises.

Le moral est clairement orienté à la hausse au sein des chefs d'entreprises qui à 92 % se disent optimistes pour l'évolution de leur activité. Un pourcentage en progression de 9 points sur un an. Pour autant, les mesures mises en place par le gouvernement en faveur de la croissance des PME, à l'instar des 18 mesures en faveur des TPE et PME instaurées par Emmanuel Valls, de la Loi Macron ou encore de l'Industrie du Futur ne semblent pas avoir totalement convaincu. Ainsi, l'emploi et la compétitivité demeurent les deux grandes problématiques des dirigeants de PME qui déplorent des niveaux de charge et salaires trop élevés (pour 23 % des sondés), un manque de fonds propres induit par des marges trop faibles (17 %) ainsi que des difficultés à recruter (16 %). Dans le même temps, 52 % des répondants affirment rencontrer des problèmes de trésorerie, un pourcentage en hausse de 21 points par rapport à l'année précédente. Sur le volet financement, au cours des 12 derniers mois, les répondants ont fait appel pour 30 % aux aides publiques à l'innovation, suivi par le crédit bancaire (26 % des interrogés) et l'affacturage (plébiscité par 10 % des sondés). Parmi les dispositifs proposés par Bpifrance, le prêt à taux zéro « aide à l'innovation » se distingue particulièrement, sollicité par 26 % des répondants, tandis que le prêt à l'innovation récolte 10 % des suffrages. L'étude révèle par ailleurs que le CIR (Crédit Impôt Recherche) reste déterminant pour l'activité recherche et développement des entreprises. Ainsi, pour 77 % des personnes interrogées, l'activité R&D serait réduite de plus 30 % sans le CIR. Par ailleurs, 42 % des sondés estiment que leurs effectifs en R&D seraient réduits de plus de 50 % sans l'utilisation du CIR. Enfin, le Crédit d'Impôt Innovation (CII), extension du CIR, a permis à 68 % des sondés de déclarer des dépenses qu'ils ne pouvaient pas déclarer auparavant dans le cadre du CIR.